

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le sept du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie tous les conseillers pour leur présence à ce premier Conseil de l'année.

Madame le Maire fait la présentation à l'assemblée de Mme Laurence PÉROTIN qui a pris les fonctions de Directrice Générale des Services au 2 janvier dernier. Elle lui souhaite la bienvenue à ce premier Conseil de l'année 2024.

Madame le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour déposer une délibération sur table. Il s'agit d'une motion de soutien au lycée Laënnec de Pont-L'Abbé, à son équipe pédagogique et aux élèves dans le cadre de l'annonce par l'Éducation Nationale de la fermeture de trois classes dans la section professionnelle spécialité ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne).

L'assemblée donne son accord. Cette délibération sera soumise au vote en fin de séance.

**Mme Estelle GUICHAOUA**, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

**Sont absents excusés ayant donné pouvoir** : M. Jean-Pierre SAVINA (procuration à M. Jean-Paul STANZEL) ; M. Erwan SEZNEC (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) et Mme Karine COSQUÉRIC (procuration à M. Raynald TANTER).

**Sont absents** : Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC et M. Fabrice FABRIANO.

M. Eric RAPHALEN avait prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire commence par ces quelques informations municipales :

À propos du recensement, Mme Gwenola LE TROADEC assure que cette opération qui se terminera le 17 février prochain se passe bien. Elle salue le travail formidable des agents recenseurs qui ont à cœur d'aller voir leurs voisins, amis et proches et ainsi terminer leur mission dans les temps. Elle remercie les habitants qui leur font un très bon accueil, chacun comprenant l'importance que revêtent les informations collectées par le recensement pour l'avenir de la commune. Madame le Maire se dit très confiante, la mobilisation étant à la hauteur des défis et des enjeux de Penmarc'h. Les meilleures conditions sont donc réunies pour que le recensement 2024 soit un succès.

Concernant la pêche, elle fait lecture d'un texte rédigé en commun avec M. Stéphane LE GALL : « Nous n'avons pas fini de mesurer l'impact du brexit, du plan de casse, de la réduction des quotas en début d'année 2024 sur des espèces que nous pêchons, de l'interdiction spatio temporelle qui bloque un mois nos fileyeurs à quai, ce mois de février où nous faisons les meilleures pêches, pour soi-disant « protéger » les dauphins en golfe de Gascogne. Spoil : les dauphins vont très bien. Pélagis observe que leur population est stable depuis 20 ans. Nos amis pêcheurs rapportent qu'il y en a trop...

Le Conseil d'État, par un avis mal argumenté a pris une décision qui annule tous les efforts des marins pêcheurs prêts à investir dans des caméras et des pingons pour éloigner les dauphins et éviter les captures accidentelles qui représentent moins de 1 % de la population estimée à 600 000 individus l'été.

Conséquence immédiate : la baisse des apports sous criées. Elle était de 15 à 25 % à la fin 2023, elle sera encore davantage en 2024 avec la baisse des quotas et cette interdiction de pêche.

Nous en connaissons les conséquences humaines, sociales. Elles bouleversent l'équilibre des ports et leurs économies. Au seul quartier du Guilvinec, les entreprises de mareyage mettent en place le chômage partiel depuis quelques semaines. Aujourd'hui, les annonces de licenciement réel commencent... Alors que d'habitude, en cette période, le travail est à son maximum et que les entreprises créent leurs trésoreries pour les mois les plus difficiles.

Qui veut la destruction de la pêche artisanale, de nos emplois, de notre économie ?

Face à la pêche industrielle, le rapport de forces est complètement disproportionné quand on voit ce bateau-usine à Saint-Malo qui prétend à une pêche de 400 tonnes par jour. C'est le plus gros chalutier d'Europe, qualifié d'une même voix d'« enfer sur mer » par les associations écologistes et les pêcheurs. 100 tonnes en 3 jours pour ce navire-usine contre 40 tonnes en 1 an par un pêcheur artisan.

La pêche, chez nous, structure notre territoire. Les filières pêche et halieutique sont engagées dans une véritable transition écologique et sociale. Or d'autres mesures sont à l'étude comme fermer une vente sous criée, deux ventes sous criées, jusqu'à la fermeture d'une criée... ? Des discussions sont engagées avec le Département, la Région, le Syndicat mixte, la CCI et les acteurs locaux.

Des collectifs se sont créés, à Audierne, Loctudy, Saint-Guérolé et les échanges sont nombreux avec les professionnels du Guilvinec.

Ils travaillent ensemble à l'avenir des filières pêche et halieutique et donc à l'avenir de notre territoire. Nous voulons leur marquer notre soutien ».

Madame le Maire ajoute dans un tout autre registre, qu'aujourd'hui 7 février 2024, la France rend un hommage national aux 42 français tués le 7 octobre dernier en Israël sous les coups des terroristes du Hamas. Un moment d'unité nationale nécessaire.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 13 décembre 2023.

M. Raynald TANTER indique qu'en raison de son absence au dernier Conseil, il ne se prononcera pas sur l'approbation de son procès-verbal.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 13 décembre 2023.

**Point 1. CCPBS : Délibération concordante : avenant n°1 à la convention SIADS 2021-2023 (Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols du Pays bigouden) relatif aux dispositions financières (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport. Il explique qu'il s'agit de modifier de façon rétro-active par cet avenant les conditions financières de facturation des actes instruits en 2023, en supprimant la participation de la CCPBS qui était fixée par la convention initiale à 30 %.

M. Denis STEPHAN précise que lors du Conseil communautaire il s'était abstenu lors du vote tout comme les quatre des cinq élus communautaires. Il s'agissait de contester la forme et non le fond du texte proposé estimant qu'un avenant financier actant la suppression de la participation de la CCPBS fixée à 30 % dans la convention initiale ne devrait pas pouvoir être rétroactif. Il annonce que dans un souci de cohérence, il

s'abstiendra donc lors du vote de cette délibération. Il est rejoint en cela par Mme Gwenola LE TROADEC, Mme Jocelyne LE RHUN et Mme Fabienne LE GARS.

M. Jean-Paul STANZEL ajoute qu'il est important que les quatre membres du Conseil communautaire restent fidèles à leur vote communautaire qui dénonce la méthode, mais qu'il convient que cette délibération municipale soit votée pour ne pas perturber le fonctionnement de la communauté de communes. Il précise donc qu'il votera cette délibération mais qu'il est important de tenir compte de la remarque plus que fondée des quatre conseillers communautaires.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte **à la majorité avec 4 abstentions** (Mme Gwenola LE TROADEC, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Denis STEPHAN et Mme Fabienne LE GARS) la délibération **validant** le projet d'avenant à la convention de mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme entre la CCPBS et la commune de Penmarc'h tel que présenté en annexe du rapport **et autorisant** Madame le Maire, ou son représentant, à signer avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ledit avenant.

**Point 2. CCPBS : Délibération concordante : nouvelle convention SIADS 2024-2026 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

La convention de partenariat entre la CCPBS et la CCHPB prévoit que le Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (SIADS) du Pays bigouden soit porté juridiquement par la CCPBS. À cet effet, une convention particulière doit être signée entre chaque commune du Pays bigouden et la CCPBS, au sein de laquelle sont notamment identifiés les types d'autorisations confiés. La convention 2022-2023 a été validée par le Conseil municipal du 16 février 2022.

La nouvelle convention fait l'objet de certaines actualisations et modifications mais pour les communes du Pays bigouden, la majeure partie des dispositions des conventions existantes et, le cas échéant de leurs avenants, ont été reprises.

M. Denis STEPHAN précise que bien entendu dans cette nouvelle convention, il n'y a plus de participation financière de la CCPBS pour les actes instruits.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **validant** le projet de convention de mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme entre la CCPBS et la commune de Penmarc'h tel que présenté en annexe du rapport **et autorisant** Madame le Maire, ou son représentant, à signer avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ladite convention.

**Point 3. CCPBS : Délibération concordante sur la modification des statuts (construction et gestion d'un abattoir / prestations et mise à disposition de personnel pour des tiers) (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport. Il explique qu'il s'agit d'intégrer aux statuts de la communauté de communes la construction et la gestion d'un abattoir ainsi que les prestations de mise à disposition de personnel pour des tiers.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **approuvant** les modifications de statuts de la CCPBS afin que celles-ci soient effectives et fassent l'objet d'un arrêté préfectoral.

*M. Eric RAPHALEN arrive à 18 h 48, il pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.*

#### **Point 4. Débat d'Orientations Budgétaires 2024 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)**

M. Jean-Paul STANZEL rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est la première étape du processus budgétaire, sans caractère décisionnel et sans vote. Il s'en suivra le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 courant mars. Il précise le déroulement de cette présentation du Rapport des Orientations Budgétaires en disant que des questions peuvent être posées à tout moment pendant son exposé.

Concernant le contexte financier national, l'inflation est anticipée à 2,6 % en 2024, et une revalorisation des valeurs locatives s'alignerait sur l'indice des prix à la consommation estimé à 3,9 % pour 2023. Mais il assure qu'il ne devrait pas y avoir de conséquences des dotations de l'État sur le bloc communal.

La situation financière de la commune et son évolution est précisée dans le tableau décrivant les équilibres financiers entre recettes et dépenses.

« En recettes de fonctionnement, la seule marge de manœuvre est la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences principales étant compensée. Un recul assez fort des droits de mutation a été constaté en 2023 engendrant une baisse de recettes », ajoute-t-il. Il précise que l'on a un niveau d'épargne net de 1,329 M€ qui permet de mener les projets d'investissement dans de bonnes conditions.

M. Jean-Paul STANZEL prévient qu'il pourra y avoir des modifications de ces chiffres lors du vote du budget primitif en mars.

Il déroule la présentation en commentant les graphiques de recettes et de dépenses de gestion, dont le gros poste constitue les charges de personnel.

Concernant l'évolution des investissements, il note un ralentissement dû à la crise du COVID, à la guerre en Ukraine, à des difficultés à trouver des entreprises pour réaliser les projets, à l'augmentation des coûts énergétiques, au temps de la concertation avec les habitants et au souci de contenir nos dépenses de gestion.

« En dépenses d'investissement, cette année, 4,9 millions d'euros d'investissement seront inscrits pour rendre opérationnels les projets sur lesquels on a travaillé jusqu'à présent », dit-il.

Il note un phénomène nouveau qu'est la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui va apporter un produit supplémentaire de 350 000 €. Et ajoute que 4,9 millions d'euros seront investis dont 275 K€ pour l'aménagement de Kécity. Il espère qu'un consensus sur le projet va être trouvé avec les commerçants. En 2024, une étude pour l'aménagement d'une piste cyclable à Pors Carn sera lancée. Le projet est situé en zone Natura 2000 d'où la lenteur de l'opération.

Puis il poursuit : « quant au centre de vacances de Saint-Guérolé, il s'agit de le rendre autonome et de pouvoir accueillir des colonies de vacances, mais également des randonneurs et peut-être y loger des travailleurs saisonniers. Mais pour l'instant la difficulté réside dans le fait de trouver des entreprises disponibles pour réaliser les travaux ».

« Tous les ans, il faut prévoir la réfection des toitures. Sur celle du bâtiment du tennis, il est prévu l'installation de panneaux photovoltaïques ».

« L'entretien de la voirie coûte 300 000 €. Ce coût va augmenter. Un programme sera prévu pour une mise en œuvre au cours de l'année 2024 ».

« À propos de la submersion marine une étude des brises lames est en cours », dit-il.

« La restauration du vieux phare va coûter 1,5 million d'euros, ce projet est subventionné à hauteur de 80 % ». M. Jean-Paul STANZEL dit qu'il va falloir réfléchir à donner un souffle nouveau à ce bâtiment qui jusqu'à présent reçoit une exposition au rez-de-chaussée depuis 1995. A l'issue des travaux de réhabilitation, on pourra désormais monter jusqu'en haut du phare afin d'admirer la lanterne qui sera restaurée comme à l'origine.

Quelques autres détails sur le programme d'investissement pluriannuel : « l'achat d'un podium qui sera prochainement validé en commission MAPA et quelques travaux au niveau des gradins de la salle Cap Caval avec le remplacement des consoles sur lesquelles reposent les roues des gradins ».

« En ce qui concerne le patrimoine : le mur de Penity aurait pu tomber dans l'oubli, mais la commune a choisi de le restaurer ».

« En dépenses réelles de fonctionnement, une augmentation de 7,2 % des charges de personnel est envisagée compte tenu de l'augmentation de 5 points d'indice intervenue en janvier ainsi que le recrutement de la

Directrice Générale des Services, le coût du recensement et celui des élections. Au chapitre 65, un effort significatif sera fait sur le CCAS, le cinéma et la contribution au SDIS ».

A propos de la dette, il précise que la commune n'a pas souscrit d'emprunt depuis 2022, que la dette est saine, classée en 1A, ce qui correspond au risque le plus faible.

« Concernant le camping, le budget va bien il faut cependant être prudent sur les recettes. Ce camping populaire a trouvé toute sa place ».

« Pour le cinéma, les choses sont un peu plus tendues mais il reçoit un très fort soutien de la commune qui prévoit une aide de 100 000 € en 2024. Son activité a été maintenue cette année, même si son fonctionnement a pu être un peu perturbé par le fait de la non-tenu de travaux envisagés initialement. En effet, l'architecte n'avait pas anticipé la réalisation d'un diagnostic sur les éléments de structures, dont l'état, au vu des conclusions, impose que le projet soit revu dans son intégralité.».

« Quant au budget ports de plaisance, il est en capacité de financer les dépenses d'entretien courant, mais devra faire appel au budget principal si des travaux trop lourds devaient être réalisés tels que le renforcement du parapet de la criée et de la digue de Port de Bouc qui ne manqueront pas de devoir être envisagés ».

M. Jean-Paul STANZEL rappelle les priorités pour 2024 : à savoir un autofinancement des projets, une politique d'optimisation des recettes et une politique volontariste sur les logements.

Ayant terminé son exposé, M. Jean-Paul STANZEL appelle aux questions.

M. Raynald TANTER demande à s'exprimer au nom du groupe. Il dit avoir attendu l'arrivée de M. Eric RAPHALEN pour souhaiter la bienvenue à Mme Laurence PÉROTIN, la nouvelle Directrice Générale des Services. Il lui souhaite beaucoup de courage dans la mission qui lui a été confiée et qu'elle a accepté de prendre, suite à la démission surprise de M. Yohan Madec

Concernant le DOB, M. Raynald TANTER dit qu'il a souvent entendu lors de l'exposé la phrase : « tout cela prend du temps, beaucoup de temps ». Ce qu'il constate au niveau des chiffres qui ont été évoqués, c'est que depuis le début du mandat, on ne dépense pas. Il fait remarquer, « quand on ne dépense pas, c'est sûr qu'on économise. Les chiffres qui apparaissent sont plutôt bons ». Il poursuit : « on annonçait l'année dernière dans ce conseil municipal, et relayé par la presse, des dépenses d'investissement pour la commune de plus de 4 millions d'euros. Or on constate au regard du compte administratif qui devrait être ajusté pour le prochain Conseil municipal qu'on est à 50 % de ces dépenses, et qu'on annonce à la population à près de 4 ans depuis le début du mandat que nous allons faire plus de 4,9 M€ l'année prochaine ». M. Raynald TANTER fait le reproche à l'équipe de la majorité de ne pas être capable de dépenser les 300 000 € prévus pour l'entretien de la voirie alors que la population y est attachée.

M. Raynald TANTER considère que globalement, que ce soit pour les nouveaux investissements avancés, ou concernant les dossiers qui sont en cours et les projets mis sur rail, pour l'instant, l'on ne voit rien. Il ajoute qu'aucun projet n'est visible et qu'il y en a même qui ont disparu. Tels que la ZMEL qui était prévue à Pors Carn. Ou bien il aurait espéré avoir un petit signe positif au sujet du Musée de la Préhistoire. Il ajoute que concernant l'aménagement de Kérity, promesse avait été faite de réunions, de comités de pilotage, d'une réunion de concertation ; or dans la prochaine commission finances, on va déjà nous demander d'approuver le projet d'aménagement. Il considère que « dans la concertation au niveau du notre Conseil municipal, on est un peu dans la précipitation ».

M. Raynald TANTER regarde aussi la situation financière et ne veut pas revenir en arrière « sur les termes que vous avez employés quand nous dépensions à l'époque, notamment sur les dépenses qu'on avait faites en fin de mandat. Je ne vous rappelle pas les mots que vous avez utilisés à l'époque qui s'apparentaient à de la méchanceté pure et de l'irréalisme ».

« En écoutant et en ayant lu ces orientations budgétaires que l'on retrouve d'ailleurs à l'identique de ce qui a été présenté aux vœux, je considère que je ne retrouve pas Penmarc'h » dit-il.

Il poursuit : « je trouve que cette présentation relève d'une forme d'escobarderie et que l'ambition n'apparaît pas dans ce budget. Je suis triste personnellement à en pleurer pour l'image que Penmarc'h donne à ses habitants mais aussi pour celle qu'elle donne à ses partenaires car je continue en effet à fréquenter quelques milieux politiques sur ce territoire et je peux vous affirmer que ce n'est pas une vision de l'esprit ». Il insiste qu'il est particulièrement déçu par cette présentation terne et qui manque de dynamisme dont la commune a besoin surtout en ces temps difficiles qui ont été précisés par Madame le Maire en début de séance.

M. Jean-Paul STANZEL remercie M. Raynald TANTER pour son intervention. Il lui répond qu'il va le laisser à sa tristesse et à sa mélancolie de ne pas avoir été élu en 2020. Il ne voit pas pourquoi les penmarc'hais pourraient être tristes au regard des projets qui vont être mis en avant. Il rappelle que son équipe fait pas mal de choses et qu'en fin de mandat l'ancienne équipe avait mis le pied sur l'accélérateur pour faire des investissements très lourds et il ajoute « la seule différence entre nous et vous, c'est que l'on fera certainement des choses en fin de mandat mais on ne laissera pas la facture aux successeurs. » Il précise que cela a bloqué l'équipe municipale actuelle pendant 2 ou 3 ans, nécessitant de souscrire des emprunts.

Une vague de protestation agite les rangs de la minorité qui regrette que l'on en soit toujours aux élections de 2020.

M. Jean-Paul STANZEL, rejoint en cela par quelques élus de la majorité, dit que les penmarc'hais qu'il fréquente n'ont pas cette vision mélancolique de leur commune, ni l'impression d'une inaction de la part de leur équipe municipale.

Mme Gwenola LE TROADEC confirme ce ressenti et affirme qu'elle non plus n'a pas entendu ce discours négatif de la part de ses administrés.

M. Jean-Paul STANZEL conclue en affirmant qu'à un moment on peut se retrouver sur des projets pour les 5300 habitants de Penmarc'h.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2024 sur la base de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en annexe du rapport et qui sera annexé à la délibération.

#### **Point 5. Tarifs 2024 : marchés et ports de plaisance (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)**

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport. Il annonce, concernant les marchés, une augmentation de moins de 3%, et concernant les ports, une hausse de 5 % des tarifs qui a été approuvée en Conseil portuaire le 15 décembre 2023 et qui représente 10 € par an et par navire.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **approuvant** les propositions tarifaires 2024 pour les marchés et les ports de plaisance telles que présentées en annexe du rapport.

#### **Point 6. Tarifs 2024 : ALSH et périscolaire (Rapporteur M. Gilles BERNARD)**

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport. Il fait remarquer que les effectifs se maintiennent plus difficilement au bourg qu'à Saint-Guérolé mais annonce que les mesures de fermeture de classes sont écartées pour l'instant. Il se dit très satisfait du travail conjoint qui a été fait avec les acteurs du secteur : écoles, APE, services de la mairie et élus. Il redit l'importance de la place de l'humain dans cet enjeu et ajoute que l'inflation n'a pas été reportée sur les tarifs de l'ALSH et périscolaire qui restent inchangés.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **approuvant** les propositions tarifaires 2024 pour l'ALSH et le périscolaire telles que présentées en annexe du rapport.

#### **Point 7. Poursuite des aides au BAFA : modalités de remboursement des frais (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)**

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport. Elle rappelle qu'il est d'usage de rembourser par moitié sur deux ans, les stages auxquels ont participé le personnel d'animation et de direction des Accueils Collectifs de Mineurs Municipaux (Accueil de Loisirs et Espace Jeunes) et précise que la municipalité souhaite poursuivre cette aide de remboursement du 3<sup>ème</sup> stage renommé depuis : stage d'« approfondissement » ou de « qualification ».

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **approuvant** la poursuite des aides au BAFA sous forme de remboursement du 3<sup>ème</sup> stage en prenant en compte le

changement de dénomination de ce dernier qui devient un stage dit d'« approfondissement » ou de « qualification » en remplacement du terme « perfectionnement » **et disant** que Madame le Maire est autorisée à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Point 8. Fixation du prix de la vente aux enchères du semi-rigide du Centre Nautique (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)**

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport. Il précise que la commune de Penmarc'h a signé un contrat avec la plateforme de vente aux enchères dédiée aux collectivités AGORASTORE (délibération n°2015-153 du 25 septembre 2015) et qu'ainsi les biens hors d'usage ou non utilisés par la collectivité peuvent être mis en vente par le biais de la plateforme de vente aux enchères. Sont concernés actuellement un semi rigide de type Centaure 5.20 et son moteur de 90 cv acquis en 2016 dont le Centre Nautique Municipal n'a plus l'usage.

M. Jean-Marc BREN ajoute qu'il a été convenu en commission qu'une publicité sera faite sur le site de la mairie afin d'être tout à fait en transparence sur cette opération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **approuvant** la procédure de vente aux enchères en ligne via le site AGORASTORE **et autorisant** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la vente de ce matériel.

**Point 9. Fête de la langue bretonne : achat de kilomètres pour la Redadeg (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport. Il précise que la Redadeg est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition et ouverte à tous, qui existe depuis 2008. Un témoin, symbole de la langue bretonne, transporte un message gardé secret qui passe de main en main et qui est lu à l'arrivée. Il ajoute qu'afin de soutenir des projets en faveur de la langue bretonne les kilomètres sont vendus aux porteurs du bâton-témoin et que le bénéfice est redistribué au financement de ces projets. Pour information dit-il, l'an passé, 942 000 € ont été récoltés et redistribués.

Pour sa 8<sup>ème</sup> édition, la Redadeg traversera, du 17 au 25 mai 2024, les 5 départements bretons historiques et plus de 300 communes pour un parcours de 1 700 km. Elle partira de Plogoff et l'arrivée se fera à Morlaix. Elle passera à Penmarc'h le 18 mai entre 8h00 et 9h30 du matin.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **autorisant** Madame le Maire à acheter 3 kilomètres pour la somme de **1 050 €** dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> édition de la Redadeg **et disant** qu'elle est autorisée à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

**Point 10. Projet d'aménagement du centre bourg : validation des marchés de travaux (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)**

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il explique que la commune de Penmarc'h a entamé depuis plusieurs années la refonte globale des aménagements de son centre-bourg. Ainsi, une 1<sup>ère</sup> phase de travaux a été réalisée en 2019 et 2020 et dans la continuité de ces aménagements, une étude a été menée pour la reprise de la partie sud du centre-bourg. Cela concerne la partie basse de la rue de l'Église, la place du 11 novembre 1918 et les voies attenantes, la partie sud de la rue du 19 mars et la rue François Merrien depuis le carrefour à feux jusqu'au cimetière. Il précise que comme seules deux entreprises avaient candidaté chacune pour un des deux marchés, le choix s'est fait très facilement Il ajoute que le montant des travaux s'élève à 606 195,50 € HT et rappelle les enjeux principaux qui sont : le marquage de l'entrée de bourg pour rendre le quartier plus attractif, la sécurisation des accès et ses abords en réalisant des aménagements permettant de réduire la vitesse des automobilistes, la facilitation des déplacements des Personnes à Mobilité Réduite, le privilège des mobilités douces et la valorisation du patrimoine.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **validant** le programme de travaux présenté, **approuvant** l'attribution des marchés aux entreprises Le Pape TP et Bellocq Paysages pour un montant total de **606 195,50 € HT et autorisant** Madame le Maire à solliciter et

percevoir les subventions proposées pour cette opération auprès de la CCPBS, du Département (Pacte Finistère 2030 volet 1), de la Région et de l'État.

**Point 11. Convention de rétrocession des voies et espaces communs du futur lotissement de Kerontec – OPAC Quimper Cornouaille (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

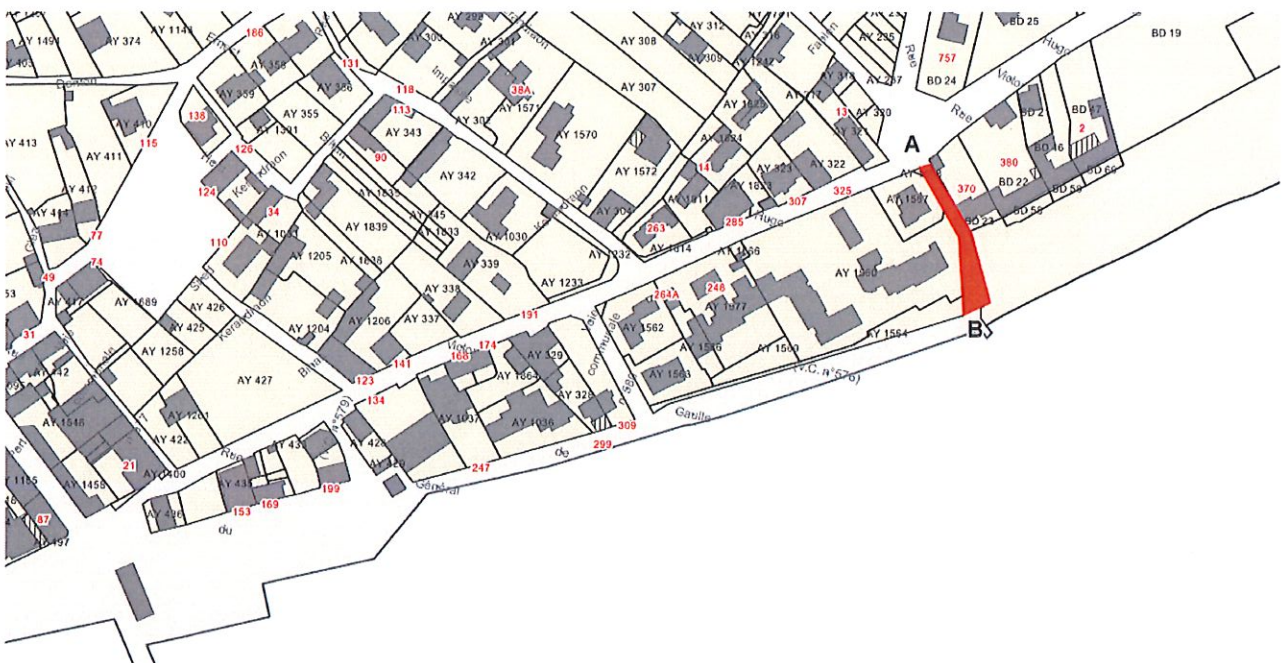
M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport. Il explique que dans le cadre du projet de lotissement de Kerontec, une demande de permis d'aménager pour un lotissement a été déposée le 12 décembre 2023 par l'OPAC Quimper Cornouaille sur les parcelles cadastrées ZV-85, 303 et 305 (ZV-85, 208p et 209p), d'une contenance de 6 565 m<sup>2</sup>, sises rue Rouget de l'Isle pour un projet de réalisation de 7 lots libres et d'un macro-lot. Il ajoute que le lotisseur a saisi la commune, dans son dossier de permis d'aménager, d'une demande par laquelle il sollicite l'accord du Conseil municipal afin que la commune, dans le cadre des dispositions de l'article R.442-8 du Code de l'urbanisme, accepte le transfert dans son domaine de la totalité des voies et espaces communs propres au dit lotissement une fois les travaux achevés.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération autorisant les modalités de rétrocession à la commune des voies, réseaux et équipements communs du futur lotissement de Kerontec, après la réalisation des travaux et autorisant Madame le Maire à signer avec l'OPAC Quimper Cornouaille la convention de rétrocession des voies et espaces communs du futur lotissement de Kerontec, présentée en annexe du rapport.

**Point 12. Dénomination de quatre voies Kerity (Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport. Il détaille les projets de dénomination suivants :

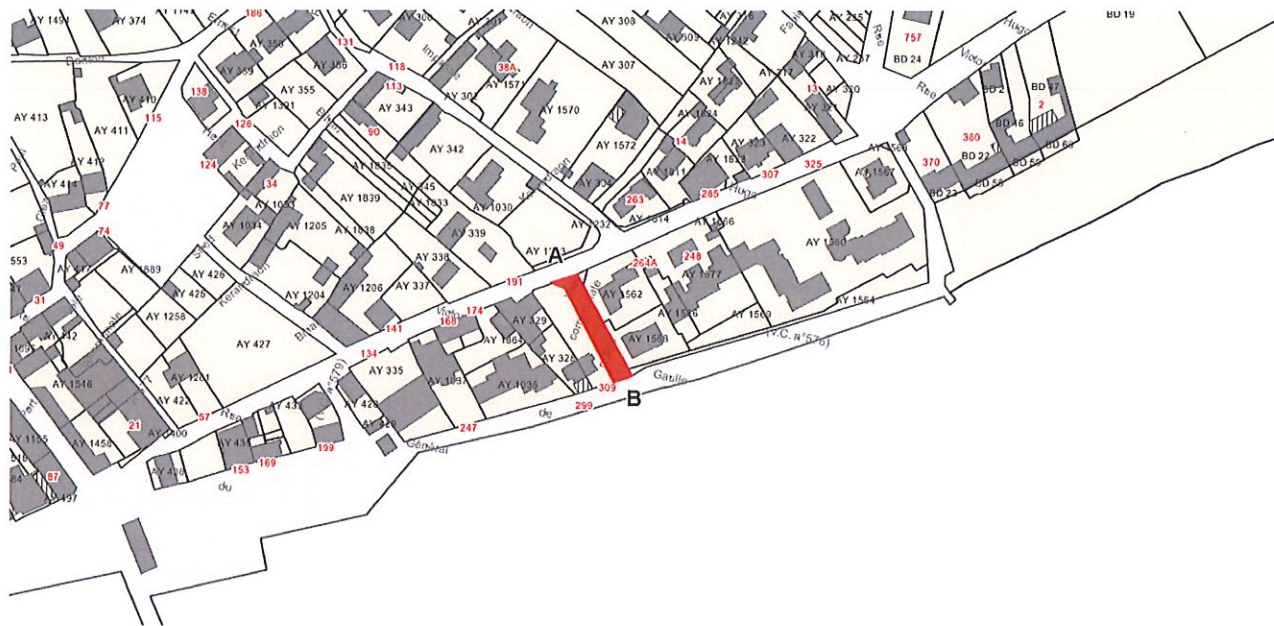
<p><b>Rue An Dig / Hent An Dig</b></p>	<p>Voie prenant son origine rue Victor Hugo entre les parcelles cadastrées AY-1567 et BD-23 et se prolongeant jusqu'au quai du Général de Gaulle.</p> <p>Coordonnées GPS : <b>A</b> 47.79864903161073, -4.350841872646658  <b>B</b> 47.798090894425194, -4.350580263075443</p>
--	--



**Rue Fritur Sabl /  
Hent Fritur Sabl**

Voie prenant son origine rue Victor Hugo entre les parcelles cadastrées AY-1562 et AY-327 et se prolongeant jusqu'au quai du Général de Gaulle.

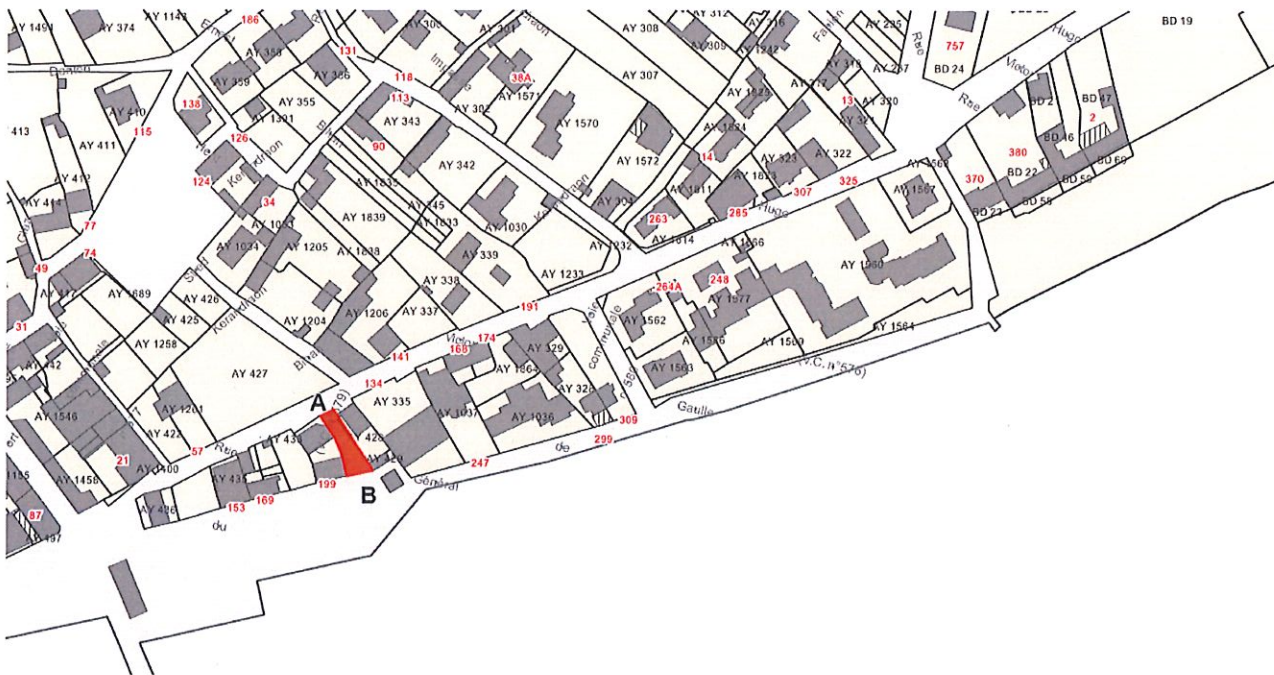
Coordonnées GPS : A 47.798144058023595, -4.352581205307379  
B 47.79775876888891, -4.352282718080958



**Rue Ty Matoutar /  
Hent Ty Matoutar**

Voie prenant son origine rue Victor Hugo entre les parcelles cadastrées AY-432 et AY-428 et se prolongeant jusqu'au quai du Général de Gaulle.

Coordonnées GPS : A 47.79776115097114, -4.353920020640206  
B 47.79752225958919, -4.353726919017586



<b>Rue Eugène Gueguen</b> <b>/ Hent Eugène Gueguen</b>	Voie prenant son origine rue Paul Langevin entre les parcelles cadastrées AY-840 et AY-841 et se prolongeant jusqu'à la rue de la Corniche.  Coordonnées GPS : <b>A</b> 47.79727799245665, -4.359260624555638 <b>B</b> 47.796830824734, -4.358968143928545
---	---



Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **validant** les dénominations proposées **et autorisant** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

**Point 13. Motion de soutien au lycée Laënnec de Pont-L'Abbé suite à l'annonce par les services académiques de la fermeture de trois classes dans la filière professionnelle, spécialité ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) (Rapporteur M. Gilles BERNARD)**

Mme Gwenola LE TROADEC remercie l'assemblée d'avoir bien voulu accepter cette délibération sur table et elle passe la parole à M. Gilles BERNARD qui fait lecture du projet de délibération :

*« Les services académiques annoncent la fermeture de trois classes au lycée Laënnec de Pont-L'Abbé dans la filière professionnelle, spécialité ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne).*

*Alors que les besoins en professionnels sont indispensables dans ce secteur, il nous semble inconcevable de mettre en péril cette filière d'aide à la personne.*

*Le Conseil municipal de la commune de Penmarc'h apporte son soutien à l'équipe pédagogique, aux familles et aux élèves qui s'opposent à cette mesure et demande à la Directrice des services académiques de l'Éducation Nationale, le maintien de ces classes dans un contexte économique fragilisé ».*

M. Gilles BERNARD précise l'origine de cette motion en expliquant que la mairie a reçu un courrier de M. André PAUBERT, ancien adjoint au Maire de la commune de Pont-L'Abbé très investi dans la vie publique, demandant l'aide des communes pour soutenir le lycée Laënnec suite à l'annonce de fermeture de classes. M. Gilles BERNARD dit que la décision de proposer au vote une délibération s'est imposée d'elle-même car il lui semble essentiel de défendre ces métiers d'aide à la personne sur un territoire pourvu d'un EHPAD, d'une ADMR... et ayant une population vieillissante. « Et puis », ajoute-t-il, « il ne faut pas négliger un autre aspect, celui que ces filières permettent à des enfants pas forcément scolaires mais prêts à s'investir professionnellement, de se réaliser, en bénéficiant d'un apprentissage en petits groupes de métiers dont la main-d'œuvre est précieuse à nos territoires ».

M. Jean-Louis BUANNIC dit qu'il va bien sûr voter cette motion de soutien parce que le territoire a besoin de personnel formé et que malheureusement il ne reste que deux formations pro au lycée Laënnec : le service à la personne et l'électricité qu'il faut soutenir à tout prix. Il s'excuse de n'avoir pas pu répondre à l'appel du

collectif en étant présent pour la manifestation sur le rond-point. M. Jean-Louis BUANNIC met en avant son engagement sur ce sujet en précisant qu'en 2004, il avait, de par son investissement dans une action collective, permis l'ouverture d'un groupe supplémentaire de section pro.

M. Christian BUREL ajoute qu'auparavant, cette formation supplémentaire ouverte à Pont-L'Abbé était dispensée à Sainte Elisabeth à Douarnenez.

Mme Fabienne LE GARS rappelle également qu'avant 2004, il y avait déjà un BEP sanitaire et social au lycée Laënnec.

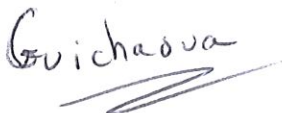
Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **adoptant** la motion qui vient d'être énoncée.

Mme Fabienne LE GARS glisse une information importante : la signature d'un contrat le 28 février prochain avec GROUPAMA et AXA pour la mise en place d'une mutuelle communale. Elle ajoute que l'information sera faite aux administrés sous forme d'une réunion publique le mardi 19 mars à 15h00 à la Maison Pour Tous

Madame le Maire dit qu'il n'y a pas de questions de la minorité et remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil.

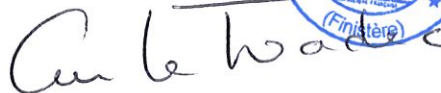
La séance est close à 20 h 02.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC

